

**SESSION DU CONSEIL N<sup>o</sup> 97-10  
2 décembre 1997**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Point 1 Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni le 2 décembre 1997 dans le cadre d'une téléconférence. M. José Luis Samaniego (Mexique) présidait la séance, alors que MM. Avrim Lazar et William Nitze représentaient respectivement le Canada et les États-Unis. Le directeur exécutif de la CCE, M. Victor Lichtinger, et M. Marc Paquin assistaient également à la séance pour le compte du Secrétariat.

Les représentants suppléants conviennent de supprimer de l'ordre du jour provisoire le sujet de discussion inscrit au point 4 et intitulé « Rapport visé à l'article 13 sur les mouvements de polluants à l'échelle du continent », et de le remplacer par les sujets de discussion suivants : « Autres questions : i) Procédure de production des procès-verbaux des sessions; ii) Suivi de la session extraordinaire du Conseil; iii) Comptes rendus sommaires en attente d'être approuvés; iv) Confidentialité des débats ». L'ordre du jour définitif de la session figure à l'annexe A.

**Point 2 Examen des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15**

Les représentants suppléants discutent des principes qui devraient guider la révision des Lignes directrices. Ils discutent plus précisément de la nature du processus relatif à l'article 14 (non quasi judiciaire); du besoin de transparence tout au long de ce processus, ce qui comprend la transparence des décisions prises par le Secrétariat en vertu des paragraphes 14(1), 14(2) et 15(1); de même que des liens entre les questions soulevées dans les communications et l'application efficace des lois sur l'environnement et, par conséquent, des liens avec la protection de l'environnement.

**Point 3 Examen de l'ANACDE en vertu de l'alinéa 10(1)b**

Au sujet du comité de révision, les trois Parties conviennent qu'il appartient aux membres de ce comité de s'organiser, de choisir les procédures à adopter et d'évaluer l'aide qu'ils jugeront nécessaire pour accomplir leur tâche.

**Point 4 Autres questions**

**a) Procédure de production des procès-verbaux des sessions**

Relativement aux procédures de production des procès-verbaux et des comptes rendus sommaires, les représentants suppléants conviennent que le président et le Secrétariat rédigeront une ébauche le jour de la session afin de la distribuer immédiatement dans une seule langue. Le Secrétariat devra ensuite produire les trois versions au cours des trois prochains jours ouvrables, et les Parties disposeront de cinq jours ouvrables pour remettre leurs commentaires. Ce cycle de « trois jours-cinq jours » se répétera au besoin.

**b) Suivi de la session extraordinaire du Conseil**

Le directeur exécutif mentionne :

- qu'il a transmis ce jour une ébauche d'avis au Conseil répondant aux huit points qui ont fait l'objet d'un accord entre les Parties au cours de la session extraordinaire du Conseil du 24 octobre 1997.
- qu'il distribuera, vers la fin de la présente semaine ou au début de la prochaine, le reste du projet de programme de travail pour 1998.

Les États-Unis prévoient que leurs commentaires à ce sujet seront prêts dans le courant de la semaine prochaine. Toutes les Parties conviennent d'essayer de tenir une téléconférence entre les membres du Conseil au mois de janvier afin d'y échanger leurs vues sur cette question.

**c) Comptes rendus sommaires en attente d'être approuvés**

- Le Mexique distribuera aujourd'hui ses commentaires au sujet de la session des représentants suppléants tenue le 7 octobre 1997.
- En ce qui concerne le compte rendu sommaire de la session extraordinaire du Conseil du 24 octobre 1997, il est unanimement convenu de supprimer les points 4, 5, 6 et 7, et de n'exprimer que dans le communiqué conjoint du Conseil les ententes que ces derniers ont conclues. De plus, ces points seront remplacés par un résumé des discussions entre le Conseil, le CCPM et les membres du comité d'examen indépendant.

**d) Confidentialité des débats**

- Le Mexique et les États-Unis soulignent qu'ils ont découvert que le dossier factuel relatif au projet de jetée pour paquebots à Cozumel a été rendu public préalablement à la décision formelle du Conseil, ce qui va à l'encontre des dispositions du paragraphe 15(7) et contrevient à l'ANACDE. Le directeur exécutif explique qu'une erreur s'est produite au Secrétariat et offre ses excuses. Il convient de rassembler les bordereaux prouvant cette distribution prématurée et d'en entretenir à nouveau les représentants suppléants.
- Les représentants suppléants et le directeur exécutif discutent de la diffusion à la presse des observations de ce dernier concernant la session extraordinaire du Conseil tenue le 24 octobre et conviennent qu'à l'avenir ce qui aura été clairement classé « confidentiel » par le Conseil devra demeurer confidentiel, conformément à l'ANACDE et aux règles de la CCE.

**Point 6 Prochaine session des représentants suppléants**

Les représentants suppléants conviennent de tenir leur prochaine session les 15 et 16 janvier 1998, à Montréal.

Rédigé par le président.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA  
SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 97-10**

Tenue par téléconférence le mardi 2 décembre 1997  
de 13 h à 14 h (heure normale de l'Est) / 12 h à 13h (heure du Mexique).

PRÉSIDENCE : J.L. Samaniego (Mexique)

- Point 1 Identification des participants et adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Examen des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15
- Point 3 Examen de l'ANACDE en vertu de l'alinéa 10(1)*b*)
- Point 4 Autres questions
  - Point 4.1 Procédure de production des procès-verbaux des sessions
  - Point 4.2 Suivi de la session extraordinaire du Conseil
  - Point 4.3 Comptes rendus sommaires en attente d'être approuvés
  - Point 4.4 Confidentialité des débats
- Point 5 Prochaine session des représentants suppléants

**SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 97-10**  
**ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR**

**Point 1 Identification des participants et adoption de l'ordre du jour**

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

DOCUMENT :

- a) Ordre du jour provisoire annoté C/C.01/97-10/AGEN/01

**Point 2 Examen des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15**

Cette session a été convoquée à la demande du Mexique afin que les représentants suppléants puissent discuter de l'examen des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE avant que cet examen ne se poursuive plus avant.

Le Secrétariat propose que la deuxième réunion consacrée à cet examen se tienne les 13 et 14 janvier 1998 ou les 16 et 17 décembre 1997.

DOCUMENT :

- a) Sommaire des résultats escomptés au cours de cette session (doit être rédigé par le Mexique)

**Point 3 Examen de l'ANACDE en vertu de l'alinéa 10(1)b)**

Discussion sur les mesures à prendre à la suite de la téléconférence du comité d'examen qui s'est tenue le 28 novembre 1997. Il est prévu que ce comité se réunisse à nouveau au Secrétariat le 16 janvier 1998. Une session des représentants suppléants tenue simultanément offrirait au comité d'examen l'occasion de connaître l'opinion des Parties et du Secrétariat avant d'entamer ses travaux.

DOCUMENT :

- a) Résolution n° 97-06 C/97-00/RES/06/Rev.5

**Point 4 Autres questions**

- Point 4.1 Procédure de production des procès-verbaux des sessions
- Point 4.2 Suivi de la session extraordinaire du Conseil
- Point 4.3 Comptes rendus sommaires en attente d'être approuvés
- Point 4.4 Confidentialité des débats

**Point 5 Prochaine session des représentants suppléants**

Le Secrétariat suggère que la prochaine session des représentants suppléants ait lieu les 15 et 16 janvier 1998, parallèlement à la réunion du comité d'examen prévue pour le 16.

DOCUMENT :   Aucun